



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : Florent SEYRAL

SERVICE SPORT / CISPD

N°D2024-47-CISPD

OBJET : MISE À DISPOSITION DE MINIBUS PAR LE CLUB DE BASKET CUZORN-FUMEL-LIBOS ET LA CITÉ SCOLAIRE DE FUMEL POUR LES CHANTIERS CITOYENS DE FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024A-14-CISPD en date du 15 février 2024, par laquelle le Conseil Communautaire a validé les actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fumel Vallée du Lot ;

Vu la décision n°D2024-44-CISPD en date du 21 février 2024 validant le fonctionnement des chantiers éducatifs ;

Vu la disponibilité des minibus du club de Basket-Cuzorn-Fumel-Libos et de la cité scolaire de Fumel pendant les vacances scolaires ;

Considérant la nécessité de plusieurs minibus pour l'organisation des chantiers éducatifs de 2024 ;

Considérant la nécessité de définir les modalités de la mise à disposition des minibus par des conventions ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot,
décide,**

1°) – De solliciter la mise à disposition des minibus du club de Basket Cuzorn-Fumel-Libos et de la Cité scolaire de Fumel cités ci-dessous pour les périodes suivantes :

- Du 11/04/2024 au 29/04/2024
- Du 04/07/2024 au 02/09/2024 ;
- Du 18/10/2024 au 04/11/2024 ;

Véhicule	Immatriculation	Propriétaire	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
Trafic Renault	BJ 396 GH	Cité scolaire Fumel	23/02/2011
Jumpy Citroën	451 TM 47		27/01/2001
Master Renault	DV 705 GC	Basket Cuzorn Fumel Libos	24/05/2002

2°) – De préciser que les modalités de la mise à disposition des minibus sont définies par les conventions annexées à la présente ;

3°) – D'approuver et de signer les conventions de mise à disposition des minibus au profit de Fumel Vallée du Lot ;

AR Prefecture

047-200068930-20240222-D2024_47_CISPD-AR
Reçu le 28/02/2024

4°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 22 février 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 28 février 2024
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 28 février 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com